



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

Courriel : communistes@sitecommunistes.org

<https://x.com/PRCommunistes>

02/04/2026

La France : un point avancé de la défense du colonialisme sioniste

Des nouvelles de l'entité sioniste

Les difficultés de l'armée d'invasion au Liban

Le 26 mars dernier, le chef d'état-major de l'armée d'occupation sioniste, le général Eyal Zamir, a déclaré sur la chaîne Kan News, à propos de la tentative d'invasion du Liban, : « *Nous avons besoin de plus de soldats. Si aucune solution n'est trouvée, l'armée s'effondrera de l'intérieur.* ».

Même s'il s'agit peut-être d'un coup de billard à bandes pour mettre la pression sur Netanyahu qui, pour le moment, refuse l'enrôlement forcé des « juifs orthodoxes », le propos est révélateur des difficultés rencontrées par les envahisseurs sionistes, n'ayant alors déclaré que deux morts et en sont à cinq aujourd'hui, officiellement. La Résistance libanaise annonce avoir touché près d'une centaine de chars Merkava, le plus souvent avec des drones. Comme cela avait déjà été le cas lors de la précédente offensive, il y a un an, les envahisseurs rencontrent une résistance qu'ils n'avaient pas envisagée, dont la maîtrise du ciel ne suffit absolument pas à les protéger.

Le vote de la Knesset, mettre par écrit ce qui existait déjà

Par 62 députés contre 48, la Knesset a voté lundi 30 mars une loi instaurant la peine de mort pour les Palestiniens, pourvu qu'on leur attribue le qualificatif de « terroristes ». Le cadre général de la loi prévoit que toute personne « *qui cause intentionnellement la mort d'une (autre) dans le but de porter atteinte à un citoyen ou résident israélien, avec l'intention de mettre fin à l'existence de l'Etat d'Israël, sera condamnée à mort ou à la prison à perpétuité* ». Mais, concernant les Palestiniens de [Cisjordanie occupée](#), le texte prévoit que la peine capitale soit la sanction par défaut si l'homicide est qualifié d'acte de terrorisme par la justice militaire israélienne. Les « démocrates » des pays impérialistes occidentaux poussent des cris d'orfraie. Les ministres des Affaires étrangères d'Allemagne, du Royaume Uni, de France et d'Italie ont appelé la Knesset le 29 mars au renoncement d'un projet susceptible de « *remettre en cause les engagements d'Israël en matière de principes démocratiques* ». Si le texte, très bref, évoque « *le caractère discriminatoire, de fait* » du texte, il n'en dit pas plus, le mot tabou « Palestiniens » ne figure bien entendu pas dans leur déclaration. Ces gens se couvrent à minima, tout en sachant ceci, tant qu'ils ne décideront pas de sanctions, les sionistes les écouteront poliment et feront ce qu'ils ont décidé. La sphère « sioniste de gauche » voire « sioniste pas d'extrême-droite », en France de Horvilleur à Glücksmann, y va de sa condamnation, sans grande fermeté tout de même.

Tout ceci fait partie d'un même mensonge. Depuis des années, l'État colonial sioniste détient arbitrairement des Palestiniens kidnappés, les enferme sans jugement, les torture et les tue, sans que toutes ces bonnes âmes n'aient pensé à dire un mot de réprobation. Cette loi est juste significative du fait que les dirigeants sionistes se pensent, et la réalité leur donne raison, intouchables. En réalité, l'État colonial sioniste n'a, objectivement, aucune raison d'en rabattre puisque les impérialistes occidentaux sont derrière lui et le laissent agir à sa guise, passées les déclarations d'intention. Cette loi ajoute un plus cynique. L'entité sioniste assume devant le monde entier qu'elle est une vaste entreprise génocidaire.

Tous les colons sont pour la guerre d'agression

Dans un article publié par le Monde Diplomatique, titré « *le bellicisme comme ciment social* », le journaliste de Haaretz Gideon Lévy revient sur l'immense adhésion des citoyens « israéliens » (pour l'essentiel des colons venus d'Europe) à l'agression impérialiste contre l'Iran. Il nous dit, entre autres « *Les Israéliens juifs soutiennent à 93 % l'action militaire contre l'Iran [...] Aucune société démocratique ne peut trouver en son sein une telle*

majorité sur une question aussi importante. Cela contredit l'idée même de pluralisme dans une société libre. C'est un chiffre effrayant, qui nous en apprend beaucoup sur l'état d'esprit en Israël, mais guère surprenant. ». Un peu plus loin, il détaille : « Ceux qui n'ont cessé de manifester ces dernières années contre le gouvernement Netanyahu le plébiscitent docilement dès qu'il s'agit de guerre. Les pilotes qui menaçaient de refuser de servir dans l'armée de l'air partent joyeusement en mission de bombardement à des milliers de kilomètres de leur pays, sans aucune hésitation. A notre connaissance, aucun pilote n'a refusé de voler, aucun technicien n'a refusé d'armer les avions. Un chœur unanime se fait entendre en soutien à une guerre dont personne ne sait comment elle finira. ». Enfin, pour clarifier les choses : « Aucun des objectifs assignés à cette guerre ne semble être atteint. [...] Pourtant, après deux semaines vécues dans une absurde réalité, faite de menaces et de confinements, aucune ébauche de remise en question de cette guerre n'émerge dans le discours public. ».

Il en est de la guerre d'agression impérialiste comme du génocide des Palestiniens : les deux se font avec l'assentiment massif de la population coloniale. Nous avons, là encore une preuve comme quoi le sionisme dans son ensemble qui est bien meurtrier, colonialiste et impérialiste et que la solution passe obligatoirement par le démantèlement de cet État génocidaire.

En France, répression, censure et lavage de cerveaux

La répression d'État continue de battre son plein en France, grâce à son principal acteur, la magistrature. Les jugements se suivent et se ressemblent. Après Alex, voici Olivia Zemor, présidente d'Europalestine, qui est condamnée en première instance à 24 mois de prisons avec sursis et 5 ans d'inéligibilité. La justice de classe a clairement pris la tête de la répression d'État. Le projet de loi Yadan sera en débat les 16 et 17 avril à l'Assemblée. C'est un projet scélérat. Mais, même sans cette loi, la répression bat son plein, exclusivement contre ceux qui promeuvent la libération nationale de la Palestine ou qui dénoncent le caractère colonialiste de l'entité sioniste.

Le vade-mecum du ministère de l'éducation nationale

Parallèlement, tout est fait pour écarter les pensées anticoloniales et formater les esprits, notamment à l'École. C'est ainsi que le ministère de l'éducation nationale vient d'adresser à ses personnels un vade-mecum concernant officiellement l'antiracisme, l'antisémitisme (les deux sont distincts) et la lutte contre toutes les discriminations. L'opus a été rédigé en commun par les hauts bureaucrates du ministère et particulièrement la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et le Conseil des Sages de la laïcité. Dans la courte présentation du vade-mecum, le ministre Geffray nous dit sans ambages à quoi est destiné véritablement cette entreprise : « Pourtant, depuis quelques années, et plus particulièrement depuis le 7 octobre 2023, les actes racistes et antisémites qui sont des délits, voire des crimes, se multiplient dans la société et à l'École. Ils trouvent dans les réseaux sociaux une caisse de résonance, particulièrement auprès des jeunes. ». Le danger, ce sont les dénonciateurs de l'État colonial sioniste et les informations sur le sort des Palestiniens, tués par les media, mais diffusées sur les réseaux sociaux. Nous allons regarder un peu de quel bois est fait cet arbre de la connaissance définie par la Grande Bourgeoisie.

Ce qui y est dit de l'antisémitisme

A propos de l'antisémitisme, le texte insiste d'abord sur le fait que ce n'est pas un racisme comme les autres. Sans le dire explicitement, il postule qu'il serait, quelque part, plus « grave » que les autres : « L'antisémitisme relève du racisme, puisqu'il stigmatise un groupe humain, mais possède également certaines caractéristiques qui le distinguent des autres formes de racisme du fait de sa longue histoire, de ses mutations passées et récentes et de sa plasticité. Ses multiples dimensions rendent sa définition difficile, alors même que sa persistance et ses multiples résurgences la rendent nécessaire. Un effort en ce sens a donc été fait sur le plan international. ». Notons ce qui caractérise l'antisémitisme, c'est qu'il s'agit d'un racisme occidental, forcément puisqu'il émane des impérialistes dominants, mais à l'encontre d'occidentaux et c'est cela, la donnée particulière. Ce qui permet de nous présenter comme idoine la définition de l'IHRA (Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste), adoptée seulement par 31 pays. Le parlement européen, Macron au dîner du CRIF en juillet 17, deux résolutions « contre l'antisémitisme » adoptées en décembre 2019 et en octobre 2021 approuvent cette définition et invitent le gouvernement à la diffuser, notamment, auprès des services éducatifs. Or, cette définition est contestée car utilisée par l'entité sioniste pour empêcher toute critique à son encontre. En réaction à la définition de l'IHRA, l'institut Van Leer de Jérusalem a produit, en 2020, une déclaration coordonnée par huit spécialistes internationaux et signée par 200 universitaires, experts de la discipline, qui dénie toute validité à la définition de l'IHRA, mais le vade-mecum n'en dit mot.

Afin de bien comprendre ce que signifie la « lutte contre l'antisémitisme » du ministère et de l'État en général, regardons, en particulier, trois exemples relevant de « l'antisémitisme », fournis par le texte du ministère. Nous avons : « le refus du droit à l'autodétermination des juifs, en affirmant par exemple que l'existence de l'État

d'Israël est le fruit d'une entreprise raciste » ; « le traitement inégalitaire de l'État d'Israël, à qui l'on demande d'adopter des comportements qui ne sont ni attendus ni exigés de tout autre État démocratique » ; et « l'établissement de comparaisons entre la politique israélienne contemporaine et celle des nazis ». Ces extraits insupportables de la définition nous disent bien que le soi-disant antisémitisme n'est qu'un prétexte pour défendre le prolongement organique de l'impérialisme occidental et l'entreprise sioniste lui servant de support idéologique. L'existence de l'État colonial sioniste est bel et bien une entreprise raciste puisqu'elle postule l'idée d'occuper un territoire où vivent des habitants depuis des millénaires et de les chasser ou les tuer pour se substituer à eux. En quoi est-ce contradictoire avec « l'autodétermination des juifs » ? Le concept même est ambigu, d'ailleurs, il serait plus juste de parler de « l'autodétermination des ashkénazes », car, rappelons-le, il n'existe pas de peuple juif, mais des peuples juifs. Le deuxième exemple sert à marteler la vision victimaire de l'État colonial sioniste, « le seul occupant qui se dit victime et même la seule victime », selon les mots de Gideon Lévy évoqués plus haut. Le troisième vise à empêcher l'écroulement d'un pan entier de la propagande sioniste : l'entité sioniste bâtie par et pour les survivants de l'Holocauste, alors que c'est un mensonge : la Haganah et la Histadrut, respectivement milice armée et « syndicat » des sionistes en Palestine, ont été créées en 1920, bien avant la nuit de cristal, par des émigrants européens présents depuis près de vingt ans sur le sol palestinien. Pour le Parti Révolutionnaire Communistes, cette censure doit être rejetée, nous continuerons à dire que, dès le départ, le projet sioniste est colonial et raciste, sa mise en œuvre l'est tout autant, que l'entité sioniste n'est pas une victime mais un multi agresseur et le traitement de Gaza n'a rien à envier à celui du ghetto de Varsovie.

Sur le chapitre « antisémitisme et antisémitisme »

Le but fondamental de l'entreprise de censure et de lavage de cerveau est clairement expliqué dans ce passage : « Il s'agit de distinguer ici la critique de la politique menée par l'État d'Israël de la remise en cause de son droit à l'existence. ».

Sous prétexte d'explications historiques, le texte reprend la rhétorique de la propagande sioniste. On peut y lire : « le sionisme désigne le projet, porté par le mouvement d'émancipation national juif de création d'un État pour les juifs » sans préciser que l'État en question est envisagé hors d'Europe, où vivent les ashkénazes depuis des siècles, ni que des mouvements d'émancipation existaient. D'ailleurs, l'opposition juive au sionisme est présentée à travers le texte comme « non-sionisme » occultant l'existence et les bagarres du Bund voulant que les ashkénazes restent en Europe et obtiennent leur place à égalité avec les autres. Notons enfin cet extrait : « Il y a également un antisémitisme arabe, qui s'exprime en Palestine au temps du mandat britannique, hostile à l'implantation juive en Palestine et à la perspective de création d'un État juif, avec par exemple la grande révolte arabe de 1936-1939 visant à la création d'un État arabe en Palestine. ». Ce passage se caractérise par l'absence de deux mots : « colonialisme » pour caractériser l'installation des émigrants européens en Palestine, et « palestinien » pour caractériser l'État voulu par la Grande révolte. L'utilisation du mot « arabe » à la place de « palestinien » est un point fort de la propagande sioniste visant à nier l'existence du peuple palestinien.

Enfin la conclusion tombe comme un couperet : « Plus de soixante-quinze ans après la création d'Israël (1948), l'antisémitisme, s'il devait se réaliser, impliquerait la destruction de cet État et donc l'expulsion ou l'élimination des juifs de la région. ». La perspective, ayant été celle des Résistants palestiniens depuis les débuts de leur organisation, d'un État unique laïque est cachée. La possibilité que l'État colonial sioniste soit démantelé en tant qu'État colonial et raciste sans pour autant chasser les descendants d'Européens qui voudraient rester en renonçant à leur statut de colon, n'est, bien sûr, absolument pas évoquée.

A propos du génocide des Palestiniens

La ligne est claire, nier le génocide : « La Cour pénale internationale (CPI) a accusé le 21 novembre 2024 le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et son ministre de la Défense Yoav Gallant de "crimes de guerre" et de "crimes contre l'humanité", mais pas de "crime de génocide". Le 16 septembre 2025, une commission d'enquête internationale indépendante, établie par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, affirme dans son rapport que des actes génocidaires auraient été commis. Cette commission n'est pas une instance juridique de l'ONU, son rapport est cependant une contribution aux enquêtes sur lesquelles pourra s'appuyer la justice internationale. ». De quoi est passible celui ou celle qui utiliserait le mot « génocide » en classe ? Ce n'est pas dit dans la chanson. La ligne de négation du génocide s'appuie encore une fois sur la rhétorique sioniste disant qu'il faudrait des conclaves ou des conciles de spécialistes afin de pouvoir avancer le terme de génocide. Il n'en est rien. Les limites définies par les éléments mêmes du pseudo « droit international » sont d'ores et déjà franchis par l'entité sioniste. Quiconque est de bonne foi peut les reprendre et le constater. Donc, là encore, le but du ministère de l'E N n'est rien d'autre hormis venir au secours de l'État colonial sioniste.

Par ailleurs, dans des fiches mettant en scène des situations possibles, au chapitre des « contestations orales de contenus d'enseignement », voici ce qui est illicite : « Dans le contexte du conflit israélo-palestinien, un élève nie le caractère terroriste de crimes commis contre des civils juifs. ». Le choix est double : parler de « conflit israélo-

palestinien » et non de « guerre coloniale » (On n'attendait certes pas la guerre de libération nationale) ; ce qui induit une fausse caractérisation de la situation. Ensuite, parler de « civils juifs » en postulant implicitement que si des citoyens du Sionistan ont été tués, c'est parce qu'ils sont juifs et non parce qu'ils sont colons et occupants.

La contribution de l'enseignement de l'histoire

La présentation fait par le vade-mecum de la colonisation laisse de côté les questions économiques : « *La compréhension des sociétés hiérarchisées que sont les sociétés coloniales permet d'étudier le lien entre racisme et colonisation* : • *Les sociétés coloniales sont fondées sur des discours de domination qui reposent sur une supposée supériorité liée à l'expansion coloniale et sur des théories racistes biologiques des XIXe et XXe siècles* ; • *Ces discours ont légitimé des pratiques racistes : Code de l'indigénat, ségrégation dans les villes coloniales, violences extrêmes, destruction de sociétés indigènes et travail forcé* ; • *Les traces de ces discours marquent nos sociétés contemporaines (persistance des préjugés, inégalités socio-économiques, revendications mémorielles notamment)*. ». Cette présentation n'est pas erronée, mais incomplète. Il n'est jamais question de savoir pourquoi il y a eu des conquêtes coloniales, ni qui a besoin de répandre et d'utiliser le racisme pour diviser les travailleurs et les peuples. Le racisme, on pourrait le croire est une sorte de génération spontanée qui naît dans certains cerveaux « par l'opération du saint esprit » sans lien avec la classe dominante bourgeoise. Présenter la colonisation sans évoquer le pillage des ressources c'est en donner une idée totalement fautive.

Par ailleurs, cette limitation aux XIX^{ème} et au XX^{ème} siècles présente un avantage certain concernant les tenants du Capital. Elle écarte la question palestinienne aujourd'hui, comme celle du Sahara Occidental ou de la Kanaky présentant implicitement la décolonisation comme achevée. Non seulement, aux dires de la propagande ministérielle, il n'y a plus de colonisation, mais il n'y a pas non plus de formes nouvelles, néocoloniales.

Et il n'est pas recommandé de contester cet argument d'autorité : « *L'enseignement de l'histoire des sociétés coloniales et de la décolonisation peut donner lieu à des réactions de la part des élèves du même ordre que celles évoquées pour l'esclavage. Ces réactions peuvent notamment porter sur des amalgames entre passé et présent qui doivent être corrigés par l'enseignant pour rétablir la spécificité de la situation coloniale*. ». Il s'agit bien d'un temps d'avant étant révolu ; en conclusion, pour nos propagandistes, la Palestine n'est pas colonisée.

La question des « conflits au Proche et au Moyen Orient », notons le, est traitée en-dehors de celle de la colonisation, pour bien insister sur le fait que ce sont des choses différentes. Et, à tout hasard, les enseignants sont prévenus comme quoi ils doivent à tout prix réciter la doxa et ne pas permettre les critiques de la position idéologiquement pro-sioniste et colonialiste de l'État français : « *Avant d'aborder ces sujets, il est nécessaire que les professeurs soient au clair avec la question du sionisme et de l'antisémitisme. Des questionnements de la part des élèves doivent être anticipés afin de mettre les professeurs en situation d'aborder ces sujets le plus sereinement possible. Les professeurs doivent aussi avoir pleinement conscience que certains élèves chercheront dans les propos qu'ils tiendront en classe des arguments susceptibles de valider leurs opinions, à l'exclusion des autres*. ». Il est hors de question que les élèves aient leur propre point de vue, si c'est le cas, il faut le combattre et les ramener au bercail de la bonne compréhension inspirée de la propagande impérialiste.

En conclusion

Le vade-mecum de l'éducation nationale est un ramassis de négationnisme historique, de détournement du concept d'antisémitisme, de blanchiment du capitalisme (la classe dominante n'y est jamais évoquée) et de la colonisation au stade impérialiste actuel. C'est un monument à la gloire de l'impérialisme occidental, dans lequel il est également affirmé sans aucun argument : « *En conclusion, même si on ne peut pas nier qu'il existe des discriminations qui peuvent avoir un caractère systémique, en aucun cas la France ne peut être considérée comme un État raciste et on ne peut pas parler de racisme d'État en France*. », ou encore ceci : « *L'État de droit est garant des libertés et des droits fondamentaux* ». Vive la démocratie capitaliste occidentale, tel est le mot d'ordre général que l'École doit porter, il est donc totalement logique que, sur toutes ces questions de colonisation et de sionisme, le vade-mecum prescrive la défense absolue de l'entité sioniste, rouage essentiel de l'impérialisme occidental.

Tous ces moyens mis en place de manière à réprimer, censurer et formater ne révèlent pas une position de forces des idéologues de la défense de l'impérialisme occidental, ni de la Bourgeoisie capitaliste qu'ils servent. Au contraire, c'est la preuve que le mouvement de solidarité avec la libération nationale de la Palestine est bien présent et qu'il gêne considérablement l'ordre établi.

La cause palestinienne affronte partout, mais spécialement en France le silence, la désinformation, la censure, la répression et la volonté de formater. A l'École est dévolu ce rôle de formatage. Mais il en est de l'information comme de la vérité sur l'entité sioniste, malgré les menaces, la censure, les pressions, le monde sait. Le combat des dirigeants sionistes, de nos propres dirigeants impérialistes et des *media* serviles afin d'empêcher qu'on connaisse à la fois la situation coloniale, le vrai visage de l'État colonial sioniste et son délabrement actuel pour cause de missiles iraniens est totalement vain.

Partout, contre la falsification au service de l'impérialisme occidental, la criminalisation de l'anticolonialisme, pour la défense de la vérité et de la libération nationale de la Palestine, on trouvera les militants du Parti Révolutionnaire Communistes. Les barricades n'ont que deux côtés, comme disait Elsa Triolet. C'est la libération nationale de la Palestine ou la soumission d'une manière ou d'une autre à l'ordre colonial.

Pour le Parti Révolutionnaire Communistes, le combat de la Résistance palestinienne, qui affronte directement la pointe avancée de l'impérialisme occidental est vital pour les prolétaires de l'ensemble de la planète ; les Palestiniens sont un peuple acteur de sa propre histoire, en lutte contre le sionisme, l'impérialisme et la réaction, pour sa libération nationale, un long combat dont nous devons reconnaître la centralité et le caractère stratégique pour notre propre émancipation.

L'État colonial sioniste tombera, c'est le sens de l'histoire ; et la Palestine sera libre de la mer au Jourdain !

[© Copyright](#)